

# Rapport annuel 2018 de la Plateforme nationale pour les sans-papiers

## Interne

L'année 2018 a été placée sous le signe de la réforme de notre structure interne. La Plateforme a élaboré une Charte qui établit ses objectifs, activités et sa structure organisationnelle, et qui fournit un cadre pour notre travail à l'avenir. Un groupe de coordination a ainsi été mis sur pied, composé de la présidence et de trois à cinq membres issus des organisations en contact direct avec les personnes sans-papiers. Ce groupe est notamment chargé de préparer les rencontres plénières de la Plateforme, de planifier les travaux de la Plateforme pour l'année, et de mener les activités de la Plateforme vis-à-vis du public ainsi que le travail de lobby. Les membres de la Plateforme se rencontrent trois fois par année pour un échange d'informations et de pratiques, pour prendre connaissance du travail du groupe de coordination et lui donner son aval, ainsi que pour discuter des questions de fond.

Après la mise sur pied du groupe de coordination à la fin de l'année, nous avons pris congé début janvier 2019 et sous les applaudissements nourris de notre secrétaire de longue date Marianne Morgenthaler, et l'avons vivement remerciée pour tout ce qu'elle a apporté à la Plateforme.

Les séances de la Plateforme ont aussi été l'occasion de mener d'importants échanges d'expériences et de pratiques. Parmi les sujets plus particulièrement discutés cette année figurent notamment :

- le projet City Card
- l'opération Papyrus menée à Genève
- les différentes actions de régularisation des personnes recevant l'aide d'urgence en Suisse alémanique
- les pratiques des cantons vis-à-vis des requérant·e·s d'asile débouté·e·s tibétain·e·s présent·e·s de longue date
- la mise en œuvre de la révision de la Loi sur l'asile en 2019
- les différentes pratiques des offices d'état civil pour l'enregistrement des naissances et les reconnaissances en paternité.

## Travail politique et de lobby

La Plateforme nationale a suivi avec beaucoup d'intérêt le développement et le rapport intermédiaire de l'opération Papyrus. La procédure facilitée de traitement des cas de rigueur sert de modèle pour de nombreuses initiatives dans d'autres cantons (p. ex. Bâle-Ville). Les collectifs de soutien aux sans-papiers de Berne et Zurich poursuivent en parallèle le projet de City Card.

Au printemps 2018, la Plateforme a rédigé une prise de position sur les propositions du SEM d'adaptation de l'ordonnance relative à l'apprentissage. En raison du rapport sur les sans-papiers (voir ci-dessous), la révision de l'ordonnance a néanmoins été suspendue.

La Commission santé et sécurité sociale du Conseil national a traité d'une motion qui aurait pu massivement dégrader les conditions de vie des sans-papiers : les personnes sans statut légal n'auraient par exemple plus pu s'affilier à une caisse maladie et les enseignant-e-s auraient dû dénoncer les élèves sans-papiers aux autorités migratoires. Grâce à l'engagement et à la coordination de la Plateforme, un large front d'opposition à cette proposition a pu être construit et a obtenu que la motion soit retirée. Elle a été remplacée par un postulat demandant qu'on examine une nouvelle fois la situation des sans-papiers en Suisse de manière globale. Les centres de conseil pour les sans-papier seront impliqués dans l'élaboration de ce rapport.

Une rencontre a également eu lieu avec Cornelia Lüthy, vice-directrice du SEM. Les principaux points discutés lors de cette rencontre a été l'opération Papyrus, les différentes réglementations en matière de cas de rigueur, ainsi que l'ordonnance sur les apprentissages.

Le 16 juin 2018, de nombreux membres de la Plateforme ont pris part à la manifestation nationale « Entre nous pas de frontières », à Berne, se positionnant ainsi contre le racisme et l'exclusion.

**Nous remercions toutes celles et ceux qui, au cours de l'année 2018, se sont engagées d'une manière ou d'une autre en faveur des droits des sans-papiers en Suisse.**